# Révision du PLU : une nouvelle étape franchie pour l'avenir de Janzé !

**Le 14 octobre 2026, le Conseil municipal de Janzé a franchi une étape importante dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) : il a arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation menée avec les habitants. Après plus de deux années d'études et d'échanges, le futur document d'urbanisme prend forme. Mais la démarche n'est pas terminée : les Janzéens auront prochainement une nouvelle occasion de donner leur avis à l'occasion de l'enquête publique.**

## Un PLU pour préparer le Janzé de demain

Le Plan Local d'Urbanisme est un document essentiel pour organiser l'aménagement de la commune. Il définit notamment les secteurs où il est possible de construire, les règles applicables aux constructions, les espaces naturels et agricoles à préserver ainsi que les orientations des futurs projets d'aménagement.

Engagée en février 2024, la révision du PLU vise à accompagner les évolutions de Janzé pour les douze prochaines années, tout en répondant aux nouveaux défis environnementaux et à la nécessité de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le projet repose sur trois grandes ambitions : accueillir de nouveaux habitants tout en maîtrisant le développement urbain, préserver le cadre de vie janzéen et maintenir le dynamisme économique du territoire.

## Quels sont les principaux objectifs du futur PLU ?

Le projet prévoit d'accompagner une croissance démographique modérée, de l'ordre de **1 % par an**, et la production d'environ **1 100 logements sur douze ans**. Cette ambition s'appuie principalement sur la **ZAC multisites**, qui concerne les secteurs Gambetta/Gare, La Clouyère et l'Yve. L'objectif est de proposer des logements diversifiés, adaptés aux besoins des familles, des jeunes ménages et des personnes âgées.

Le futur PLU accorde également une place importante à la **préservation de l'environnement et de la nature en ville**. La protection des haies, des arbres, des boisements et des zones humides, la limitation de l'imperméabilisation des sols et la qualité paysagère des futurs aménagements constituent des priorités.

Le projet entend aussi conforter les commerces du centre-ville, accompagner les activités économiques et agricoles, faciliter les déplacements à pied et à vélo et anticiper les besoins en équipements publics, notamment le futur hôpital et le devenir du site actuel du collège.

Pour traduire ces ambitions, **de nouvelles règles d'urbanisme et des orientations d'aménagement** ont été définies. Elles encadreront notamment les possibilités de construire, les hauteurs des bâtiments, la place des espaces verts et l'intégration des constructions dans leur environnement.

## Une concertation qui a enrichi le projet

Depuis le lancement de la révision, les habitants ont été régulièrement invités à s'informer et à participer : trois réunions publiques, une exposition évolutive, un atelier participatif, des permanences individuelles et un registre de concertation ont permis de recueillir leurs observations. Les échanges ont notamment porté sur les possibilités de construire, la densité des futurs quartiers, les clôtures, la préservation des jardins, la nature en ville et le patrimoine.

Ces contributions ont été examinées et ont permis d'alimenter plusieurs réflexions et choix réglementaires. Le 14 octobre dernier, le Conseil municipal a ainsi tiré **un bilan positif de cette concertation.**

## Et maintenant ? L’avis des personnes publiques associées au projet de PLU puis une enquête publique pour donner votre avis !

L'arrêt du projet de PLU ne signifie pas son approbation définitive. Il marque le début d'une nouvelle phase de consultation.

Dans un premier temps, le projet sera transmis aux personnes publiques associées, notamment aux services de l'État et aux collectivités concernées, afin de recueillir leurs avis.

**Une enquête publique sera ensuite organisée au cours du 1er trimestre 2027,** pour permettre à chacun de consulter le dossier et de formuler ses observations. Les habitants pourront notamment prendre connaissance du futur zonage de leur propriété, des règles de construction envisagées et des orientations d'aménagement prévues dans leur quartier.

Pendant cette enquête, chacun pourra faire part de ses remarques, de ses interrogations ou de ses demandes, selon les modalités qui seront précisées par la commune. Un commissaire enquêteur indépendant sera chargé de recueillir et d'examiner les observations du public.

À l'issue de cette étape, le projet pourra être ajusté pour tenir compte des avis et des observations recueillis, avant son approbation définitive par le Conseil municipal.

### *Vous souhaitez vous exprimer sur le futur PLU ?*

Restez attentifs aux prochaines informations diffusées par la Ville de Janzé : les dates et les modalités de participation à l'enquête publique seront communiquées ultérieurement.

### *Le PLU de demain se construit aujourd'hui : votre avis compte !*